

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

1- Préambule

L'École alsacienne, établissement d'enseignement laïque, fondée il y a un siècle et demi en 1874, a décidé de créer en octobre 2022, son fonds de dotation, « **Le Fonds des Amis de l'École Alsacienne** ». Ce fonds de dotation a pour mission de financer des actions d'intérêt général destinées à promouvoir et faire progresser le savoir-faire de l'École alsacienne, en France ou à l'étranger. Le fonds assiste l'École alsacienne dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt général, et amplifie son action.

Le FAEA s'inscrit ainsi dans l'esprit :

- du projet des fondateurs de l'École alsacienne,
- du contrat d'association entre l'État et l'École Alsacienne.

Il a notamment pour objet d'apporter à l'École alsacienne les moyens supplémentaires, notamment financiers, lui permettant d'amplifier son action dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté, selon trois axes principaux :

- L'accompagnement des jeunes,
- Le développement durable et les initiatives citoyennes,
- L'innovation pédagogique.

Le siège est situé à l'adresse commune avec l'École alsacienne, soit au 109 Rue Notre Dame des Champs, à Paris (75006).

Le FAEA est constitué pour une durée illimitée.

Le montant de la dotation initiale du FAEA est de 15.000 € et les statuts du Fonds précisent les caractères de non consommabilité et d'inaliénabilité de cette dotation.

Son premier exercice comptable, à titre exceptionnel, s'ouvre en octobre 2022, date de création du Fonds, et se clôt le 31 décembre 2023. Les exercices ultérieurs seront ceux de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant désignés, sont :

- La société GVA Audit (titulaire),
- Monsieur Philippe BONNIN (suppléant).

2- Fonctionnement interne du fonds

Le FAEA est administrée par un Conseil d'administration. Celui-ci est composé de quatre à douze membres, dont quatre membres de droit :

- La/le Président(e) de l'École alsacienne
- La/le Directeur(trice) de l'École alsacienne
- La/le Trésorier(ère) de l'École alsacienne
- L'intendant(e) de l'École alsacienne

A ce jour les administrateurs siégeant en qualité de membres de droit sont :

- Monsieur Alain GRANGE-CABANE, Président de l'École alsacienne, en qualité de Président du Fonds,
- Monsieur Pierre de PANAFIEU, Directeur de l'École alsacienne, en qualité de Vice-Président,
- Monsieur Patrick PEIGNE, Trésorier de l'École alsacienne, en qualité d'administrateur
- Madame Karine ROYAÏ-WESTER, Intendante de l'École alsacienne, en qualité d'administratrice et secrétaire.

Ainsi que pour une durée de quatre ans renouvelables :

- Madame Blanche ALOISI de CREPY, administratrice de l'École alsacienne, en qualité d'administratrice et trésorière,
- Madame Micheline KINGSTON-DECKER, administratrice, de l'École alsacienne, en qualité d'administratrice.

Au titre de sa première année de fonctionnement, le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 mai 2023. Lors de cette séance, ont été traités les points suivants de l'ordre du jour :

- Accueil d'une chargée de mission,
- Autorisation préfectorale d'appel à la générosité,
- Organes du fonds,
- Campagnes de mécénat,
- Budget de l'exercice 2022-2023.

3- Rapports du fonds avec les tiers

Dans le respect des dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991, l'autorisation à faire appel à la générosité publique (AGP) a été demandée à la Préfecture régionale d'Ile-de-France et accordée pour la période du 19 avril 2023 au 31 décembre 2023 (référence du fonds de dotation 1500 – dossier 12244476).

Une page au nom du FAEA a été créée sur le site internet de l'Ecole Alsacienne. Les projets soutenus par le FAEA sont présentés dans le cadre de la campagne 2023. Les déductions fiscales pour les entreprises et personnes physiques sont précisées. Les dons sont encaissés par l'intermédiaire de sites spécialisés ou par simple virement ou chèque.

Les actions d'appel de fonds s'expriment par l'envoi de messages électroniques adressés aux donateurs, parents d'élèves, anciens élèves, anciens parents d'élèves de la part des présidents de l'Ecole Alsacienne, de l'Association des Parents d'Élèves, et de l'Association des Anciens Élèves, ainsi que du directeur de l'Ecole Alsacienne.

La campagne de mécénat, pour l'année 2023, du FAEA s'est appuyée sur les projets évoqués et a permis de récolter une somme globale de 260 509 € répartie de la façon suivante :

	Collectés	Montant Moyen	Nombres donateurs
Dons libres (objet non précisé)	148 589 €	762 €	195
Bourses Charcot	67 820 €	1 938 €	35
Fonds d'urgence	5 300 €	589 €	9
Inclusion scolaire	32 700 €	1 055 €	31
Villa Alsacienne	6 100 €	678 €	9
TOTAL	260 509€	934 €	279

Un dîner de solidarité a également été organisé le 28 juin 2023, dans les locaux mis gratuitement à disposition du fonds par l'Ecole Alsacienne. Cette soirée avait pour objectif de soutenir des actions engagées notamment en faveur de la mixité sociale au sein de l'Ecole alsacienne, de l'inclusion des élèves en situation de handicap et de l'ouverture artistique. A cette occasion, une

vente aux enchères fut animée par Maître Adrien MEYER, ancien élève de l'École alsacienne et commissaire-priseur chez Christie's, avec le concours d'Antoine de CAUNES, père d'élève.

D'une part, les recettes brutes liées à l'achat des places (250 € x 126 convives) ont été de 31 500 €.

D'autre part, les divers lots proposés à la générosité des personnes présentes ont été enchéris à hauteur de 110 797 €. Ces fonds récoltés lors des enchères de la soirée au profit du FAEA n'ont pas fait l'objet d'un reçu fiscal pour les acquéreurs. Ainsi, les objets ou actions acquises lors de la soirée de solidarité ont été, notamment :

- une batte de baseball signée « Didier l'embrouille », personnage créé par Antoine de CAUNES,
- une visite personnalisée de la maison de Serge GAINSBOURG, par Charlotte GAINSBOURG,
- la participation à la création d'un personnage fictif avec Jul, dans le journal Picsou,
- l'invitation pour deux personnes aux coulisses d'un concert de Martin

SOLVEIG...

Ainsi, pour l'année 2023, les recettes cumulées des dons et de la soirée de solidarité s'élèvent à 402 807 €.

4- Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Pour sa première année de fonctionnement, le montant des charges de frais de fonctionnement s'élève à 11 322 €. Il représente 2,82% du total des ressources recueillies par le FAEA. Ce pourcentage, particulièrement modeste, s'explique par la mise en place progressive du Fonds ; il devrait avoir tendance à augmenter avec la montée en puissance du FAEA.

Le montant des charges correspondant aux frais d'appel à la générosité publique s'élève à 47 839 €. Il représente 11,88% du total des ressources recueillies par le FAEA, en 2023.

Enfin, le FAEA a décidé d'utiliser et d'apurer en priorité les fonds dédiés constitués par des dons reçus par l'École alsacienne, les années précédentes. Ces dons avaient été recueillis pour financer les actions de solidarité telles que les bourses Charcot et le fonds d'urgence pour les familles en difficultés, ainsi que l'inclusion scolaire et le projet artistique « Villa alsacienne ».

5- Liste des ressources provenant de l'étranger

Durant l'année 2023, le FAEA a reçu 5 dons provenant de l'étranger, dont l'état est le suivant :

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023

ETAT DU CONTRIBUTEUR	DATE DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE	PERSONNALITE JURIDIQUE DU CONTRIBUTEUR	NATURE DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE	CARACTERE DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE	MODE DE PAIEMENT	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
Royaume Uni	29/12/2023	Particulier	DON	Direct	Carte Bleue	500 €
Total						500 €
Etats-Unis	23/12/2023	Particulier	DON	Direct	Carte Bleue	2 000 €
Etats-Unis	19/06/2023	Particulier	DON	Direct	Carte Bleue	150 €
Total						2 150 €
Chine	02/06/2023	Particulier	DON	Direct	Carte Bleue	1 000 €
Total						1 000 €
Emirats Arabes Unis	28/05/2023	Particulier	DON	Direct	Carte Bleue	50 €
Total						50 €
Total						3 700 €

6- Compte d'Emploi des Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à donner des informations sur l'utilisation des ressources liées à la générosité publique, concernant des projets financés par l'École alsacienne en matière d'innovation pédagogique, de développement durable, d'initiatives citoyennes et d'ouverture sociale.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/2023 (14 mois)	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	232 904,94	232 904,94
- Legs, donations et assurances-vie		-
- Mécénat	27 603,93	27 603,93
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	142 297,96	142 297,96
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	402 806,83	402 806,83
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 838,53	47 838,53
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 322,00	11 322,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	108 188,67	108 188,67
TOTAL	167 349,20	167 349,20
EXCEDENT OU DEFICIT	235 457,63	235 457,63

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du pulic
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-	-
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	-	-

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOI DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1-1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Actions réalisées par l'organisme			- Dons manuels	232 905	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	-	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			- Mécénats	27 604	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 839		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	142 298	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 322				
TOTAL DES EMPLOIS	59 161	-	TOTAL DES RESSOURCES	402 807	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	108 189		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	235 458		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	402 807	-	TOTAL	402 807	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	235 458	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	235 458	

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOI DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	-	
(-) Utilisation	-	
(+) Report	108 189	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	108 189	